



10.1107-126

Motion

## Fichier cantonal en lien avec la protection de l'Etat cantonal, quelle base légale, quel droit d'accès, quel contrôle ?

Dans sa réponse du 1 décembre 2010 à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts au nom des groupes AGT, SOC et VER – Qui contrôle les fiches cantonales, que type de renseignements y figure et quelle utilisation en est-il faite?, le Conseil d'Etat précise que la Police cantonale dispose d'une base de données informatiques en lien avec la protection de l'Etat cantonal. Selon le gouvernement, les informations qui y figurent ne seraient accessibles qu'aux collaborateurs de la division des Renseignements généraux (SETP) et à leur hiérarchie directe. Toutefois, pour des besoins spécifiques de sécurité publique, il arriverait que la Police cantonale fasse parvenir certains renseignements aux polices municipales. Enfin, le contrôle des informations figurant dans ce fichier s'effectuerait par la hiérarchie et les données saisies seraient détruites au bout de 5 ans.

Ce fichier a-t-il une base légale? Quel type d'informations y figure? Sur quelle base sont-elles recueillies par la Police cantonale? Concernent-elles des informations relatives à l'engagement politique ou à l'exercice des droits découlant de la liberté d'opinion, d'association et de réunion de personnes physiques ou morales? Y-a-t-il un droit d'accès à ce fichier? Par quelle procédure? Y-t-il un droit d'obtenir la rectification d'informations inexacts qui y figureraient? La commission de gestion du Grand Conseil a-t-elle été tenue au courant de l'existence de ce fichier? Le Préposé cantonal à la protection des données et à l'information a-t-il eu connaissance de l'existence de ce fichier et quand?

Toutes ces questions posent de graves problèmes en matière de protection de la personnalité et de respect des libertés fondamentales du citoyen.

Les motionnaires demandent au Conseil d'Etat de présenter un rapport répondant aux questions susmentionnées en lien avec l'existence de ce fichier destiné à la protection de l'Etat cantonal et, le cas échéant, de prendre toutes les mesures utiles pour mettre fin à la récolte d'informations qui concerneraient l'engagement politique ou l'exercice des droits découlant de la liberté d'opinion, d'association et de réunion de personnes physiques ou morales dans le cadre de ce fichier.

Les motionnaires demandent au Conseil d'Etat d'inscrire dans la Loi cantonale sur la protection des données (LPrD) une disposition stipulant l'interdiction pour le canton de mettre sur pied un fichier se rapportant à des informations concernant l'engagement politique ou l'exercice des droits découlant de la liberté d'opinion, d'association et de réunion de personnes physiques ou morales.

Le 8 décembre 10

Pour le groupe A Gauche toute !

Jean-Michel Dolivo

Pour les Verts

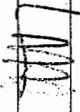
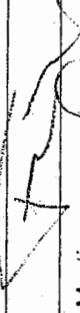
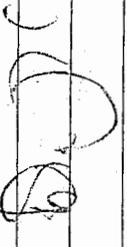
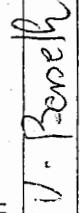
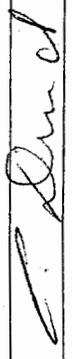
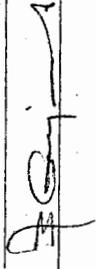
Béatrice Métraux

Pour les socialistes

Cesla Amarelle

Souhaite développer et demande renvoi à commission

## Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine 	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette 
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier 
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves 
Bally Alexis 	Chollet Jean-Marc	Fiora-Guttman Martine 
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Bersth Verena 	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie 	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien 
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne 	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoister Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Botlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine 	Guignard Jean 

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hauri Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maysire Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre